



## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 294 décrétant l'acquisition d'un camion neuf six (6) roues et d'équipements neufs divers et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

Le règlement numéro 294 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 28 juin 2017,
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 23 août 2017.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 294 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 30<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT 2017**

**Pierre-Alain Bouchard**  
**Greffier**